

## Ferramol PRO

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

---

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ferramol PRO

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Appât molluscicide.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
120, rue Jean Jaurès  
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

---

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Non classé.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
SP1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

---

**Ferramol PRO**

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

Nature chimique : Appât sous forme de granulés contenant 9,9 g/kg phosphate ferrique (CAS 10045-86-0).

**Composants dangereux**

Nom Chimique	N°CAS N°CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Ne contient aucune matière dangereuse.			

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Après inhalation :

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

En cas de port de lentilles de contact, les enlever.

Après ingestion :

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Mousse  
Produits extincteurs en poudre  
Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction : Aucune

## Ferramol PRO

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

---

inappropriés

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucune information disponible.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas inhaler les émanations de fumée.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas nécessaire.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Rassembler mécaniquement et à remettre dans son emballage d'origine.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation  
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures générales de protection  
Éviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

---

## Ferramol PRO

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

---

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Aucune mesure particulière nécessaire.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stocker au sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Pas de donnée disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des mains :

Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Protection de la peau et du corps :

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contrôle de l'exposition du consommateur :

Se laver les mains après travail avec le produit.

Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

---

**Ferramol PRO**

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Granulé

Couleur : bleu

Odeur : pratiquement inodore

Seuil olfactif : non déterminé

valeur pH : non applicable

Température d'ébullition/plage d'ébullition : non déterminé

Température de fusion / Point de congélation : non déterminé

Point d'éclair : non applicable

Vitesse d'évaporation non déterminé

Inflammation (à l'état solide) : non inflammable

Inflammation (à l'état gazeux) : non déterminé

Température d'inflammation : non applicable

Température d'autoinflammation : non déterminé

Limite inférieure d'explosibilité : non déterminé

Limite supérieure d'explosibilité : non déterminé

Pression de vapeur : pas nécessaire

Densité relative : non déterminé

Densité en vrac : 0,8 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur : non déterminé

Solubilité dans l'eau : insoluble

Solubilité dans un autre produit : non déterminé

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log Pow) : non déterminé

Température de décomposition : non déterminé

Viscosité : non applicable

Propriétés comburantes : Le produit ne pas comburant.

Propriétés explosives : Aucun danger d'explosion.

### **9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

---

## Ferramol PRO

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Dégagement de chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Non connu. Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 401
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 402
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.	lapin	OCDE 404
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.	lapin	OCDE 405
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant		

### Remarques générales

Le phosphate ferrique possède une qualité alimentaire

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## Ferramol PRO

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

### 12.1 Toxicité

	Valeur	Espèces	Méthode
<b>Poisson</b>	> 100 mg/l	Oncorhynchus mykiss	OECD 203 / EEC C.1
<b>Daphnie</b>	> 100 mg/l	Daphnia magna	OECD 202, Part. I / EEC C.2
<b>Algues</b>	> 100 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OECD 201 / EEC C.3

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**Ferramol PRO**

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non concerné		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement			
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC			

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

ICPE : Non concerné

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN -



## Ferramol PRO

Référence : FDS\_884\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°1  
Date de révision: 12/02/2020  
Remplace la version du 04/05/2017

Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR